[CommuniquÃ©s de presse] Al Mezan, CIHRS, et leurs partenaires saluent les observations finales du ComitÃ© des Droits de lâ??Homme sur IsraÃ«l, qui soulignent Â« la discrimination prÃ©existante et structurelle contre les non-juifs Â»

Description

Le 3 avril 2022

Le 30 mars 2021, le ComitÃ© des Nations Unies pour les Droits de lâ??Homme (le ComitÃ©) a publiÃ© ses observations finales Ã lâ??issue de son examen de la prestation dâ??IsraÃ«l dans le cadre du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP)

Le ComitÃ© a soulignÃ© dans ses observations finales que la loi fondamentale dâ??IsraÃ«l, la loi Ã?tat-Nation du Peuple Juif, Â« peut exacerber une discrimination systÃ©matique et structurelle prÃ©existante contre les non-juifs Â», rappelant quâ??il sâ??inquiÃ¨te de ce que Â« sous cette loi, le droit Ã lâ??autodÃ©termination est uniquement celui du peuple juifâ?? (â?¦) et que le dÃ©veloppement de lâ??installation juive est vu comme une valeur nationale (art.2) Â»

Dans leur prestation commune et dans lâ??engagement qui en dÃ©coule, le PIDCP et ses partenaires ont appelÃ© le ComitÃ© Ã sâ??appuyer sur la reconnaissance croissante par la sociÃ©tÃ© civile mondiale, les instances du traitÃ© de lâ??ONU et des procÃ©dures spÃ©ciales selon lesquels les responsables dâ??IsraÃ«l commettent le crime dâ??apartheid. Les organisations ont fait appel au

ComitÃ© pour quâ??il reconnaisse quâ??IsraÃ«l, par ses lois, ses politiques et ses pratiques, en particulier dans les domaines de la nationalitÃ© et de la terre, impose et maintient un rÃ©gime dâ??apartheid sur le peuple palestinien et quâ??il exhorte IsraÃ«l Ã retirer toutes ses lois, politiques et pratiques discriminatoires qui ancrent la discrimination et lâ??oppression raciale contre le peuple palestinien dans son ensemble.

HÃ©lÃ¨ne Tigroudja, membre du comitÃ© et rapporteure, a soulignÃ© durant le dÃ©bat avec lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l, que Â« selon les informations que nous avons reÃ§ues, la discrimination fondÃ©e sur lâ??origine nationale ou ethnique semble omniprÃ©sente et se manifeste dans un nombre significatif de rÃ¨gles, de lois et de pratiques qui prÃ©sident au fonctionnement quotidien du pays (â?¦) Â». La rapporteure a soulevÃ© la question centrale qui est de savoir Â« si lâ??Ã?tat partie prÃ©voyait de prendre toute mesure nÃ©cessaire pour Ã©radiquer toutes les politiques et pratiques de sÃ©grÃ©gation raciale (â?¦) Â». La rapporteure a rÃ©pÃ©tÃ© que la question, appuyÃ©e sur les observations finales du ComitÃ© pour lâ??Ã?limination de la Discrimination Raciale de 2019, qui exhortaient IsraÃ«l Â« Ã rendre pleinement effectif lâ??article 3 de la Convention Â» (au sujet de la prÃ©vention, lâ??interdiction, et lâ??Ã©radication de toutes politiques et pratiques de sÃ©grÃ©gation raciale et dâ??apartheid) vbise Ã â??Ã©radiquer toute forme de sÃ©grÃ©gation entre les communautÃ©s juives et non-juives et toutes politiques et pratiques qui affectent de faÃ§on grave et disproportionnÃ©e la population palestinienne Â» des deux cÃ´tÃ©s de la Ligne Verte. Ã?tant donnÃ© que la mission dâ??IsraÃ«l nâ??a pas rÃ©pondu Ã cette question fondamentale, la rapporteure a renouvelÃ© sa question sur les Ã©tapes quâ??IsraÃ«l prÃ©voit de prendre pour Â« Ã©liminer la discrimination raciale structurelle et mettre fin Ã la politique de sÃ©grÃ©gation Â».

Câ??est au sein du systÃ¨me gÃ©nÃ©ral dâ??apartheid quâ??IsraÃ«l commet ses violations largement rÃ©pandues et systÃ©matiques des droits humains contre le peuple palestinien. Lâ??objectif dâ??ensemble dâ??IsraÃ«l continue Ã Ãªtre lâ??expropriation de la terre et des biens palestiniens, pour modifier et organiser la composition dÃ©mographique via le transfert des Palestiniens de faÃ§on Ã crÃ©er et Ã Ã©tendre les localitÃ©s juives des deux cÃ´tÃ©s de la Ligne Verte. Le ComitÃ© met en Ã©vidence cette politique sous-jacente dans ses observations sur lâ??augmentation des dÃ©molitions de maisons palestiniennes, dâ??expulsions forcÃ©es, dâ??expansion des colonies illÃ©gales, de transfert illÃ©gal de colons israÃ©liens dans le territoire palestinien, et du transfert forcÃ© total.

Le ComitÃ© a fait une analyse importante et des recommandations concernant les violations largement rÃ©pandues et systÃ©matiques des droits humains du peuple palestinien par IsraÃ«l ; il met en lumiÃ¨re les colonies illÃ©gales, la violence des colons, la sÃ©grÃ©gation raciale, la lÃ©gislation anti-terroriste Â« vague et excessive Â», le musÃ¨lement de la sociÃ©tÃ© civile et les attaques contre les dÃ©fenseurs des droits humains, ce qui inclut la rÃ©vocation punitive du droit de rÃ©sidence, la punition collective continue, dont le blocus illÃ©gal et la fermeture de la bande de Gaza, la confiscation des corps de Palestiniens dÃ©cÃ©dÃ©s, la pratique largement rÃ©pandue dâ??arrestations arbitraires, Â« la pratique largement rÃ©pandue et systÃ©matique de la torture et des mauvais traitements Â» contre les Palestiniens dÃ©tenus par IsraÃ«l, dont des enfants, lâ??usage excessif de la force lÃ©tale par les forces israÃ©liennes dâ??occupation , les restrictions Ã la libertÃ© de mouvement, le refus du regroupement familial palestinien, ce qui renforce aussi un Â« climat gÃ©nÃ©ral dâ??impunitÃ© Â» et Â« le manque, par-dessus tout, de reconnaissance de responsabilitÃ© Â», de remÃ¨des efficaces et de garanties que de telles violations ne se rÃ©pÃ¨tent pas. Lâ??ampleur des observations du ComitÃ© des Droits de lâ??Homme de lâ??ONU, qui couvrent

les violations en cours sur un large spectre de droits civils et politiques des Palestiniens selon le PIDCP montrent que de telles violations des droits humains ne sont ni accidentelles ni isolÃ©es. Elles sont largement rÃ©pandues, systÃ©matiques et partie intÃ©grante du rÃ©gime dâ??apartheid exercÃ© contre le peuple palestinien.

Le Centre du Caire pour lâ??Ã?tude des Droits Humains et ses partenaires ont incitÃ© le ComitÃ© Ã en appeler Ã IsraÃ«l pour quâ??il mette fin Ã toutes mesures et politiques qui contribuent Ã la fragmentation des Palestiniens, en refusant au peuple palestinien son droit Ã lâ??autodÃ©termination et Ã la souverainetÃ© permanente sur sa terre et ses autres ressources naturelles, y compris la fermeture continuelle de JÃ©rusalem et de la bande de Gaza, la construction du Mur dâ??Annexion et lâ??imposition de restrictions sÃ©vÃ¨res de mouvement et dâ??accÃ¨s.

Le ComitÃ© sâ??est montrÃ© trÃ¨s prÃ©occupÃ© en notant dans ses observations finales Â« la poursuite de la construction du Mur en Cisjordanie, qui restreint significativement la jouissance et lâ??exercice des droits et de la libertÃ© des Palestiniens, dont la libertÃ© de mouvement et lâ??accÃ¨s Ã la terre, en particulier Ã la terre agricole, Ã la propriÃ©tÃ© et aux ressources naturelles (arts. 1, 2, 9, 12, 17, 18 et 26). Il a en outre fait appel Ã IsraÃ«l pour quâ??il Â« cesse la construction et lâ??extension des colonies Â», quâ??il Â« mette fin Ã la pratique dâ??expropriation (â?¦) de terres privÃ©es appartenant Ã des Palestiniens (â?¦) Â», Â« quâ??il sâ??engage immÃ©diatement dans des Ã©tapes de dÃ©mantÃ¨lement du Mur dans la perspective dâ??assurer aux Palestiniens le plein accÃ¨s Ã leurs terres et Ã leurs moyens de subsistance et Ã la jouissance des droits du Pacte, dont le droit Ã lâ??autodÃ©termination Â».

Les organisations ont aussi incitÃ© le ComitÃ© Ã en appeler Ã IsraÃ«l pour quâ??il garantisse le droit Ã la vie de famille en supprimant ses lois et politiques dÃ©mographiques sur le regroupement familial et lâ??enregistrement des enfants. Ã? cet Ã©gard, le ComitÃ© a Ã©nergiquement renouvelÃ© Â« ses recommandations prÃ©cÃ©dentes demandant Ã lâ??Ã?tat partie de retirer la loi sur la citoyennetÃ© et lâ??entrÃ©e en IsraÃ«l (version provisoire), dans la perspective de supprimer des restrictions disproportionnÃ©es et dÃ©favorables du droit Ã la vie de famille Â».

Le ComitÃ© a aussi transmis les appels des organisations en exposant Â« lâ??usage par IsraÃ«l de la lÃ©gislation anti-terroriste pour criminaliser lâ??action de la sociÃ©tÃ© civile Â» et a appelÃ© lâ??Ã?tat Ã sâ??abstenir dâ??intimider, de harceler, dâ??arrÃªter, dâ??emprisonner ou de poursuivre pour infractions terroristes des journalistes et des dÃ©fenseurs des droits humains qui exercent leur droit Ã la libertÃ© dâ??expression, et de garantir que les six organisations palestiniennes dÃ©signÃ©es Â« terroristes Â» et dÃ©clarÃ©es Â« hors la loi Â» soient pourvues en garanties de procÃ©dure, dont lâ??accÃ¨s Ã la preuve et le droit de faire appel Ã un organe indÃ©pendant Â». Le comitÃ© en a appelÃ© Ã IsraÃ«l pour quâ??il Â« garantisse une protection effective des journalistes et des dÃ©fenseurs des droits humains contre toute sorte de menace, de pression, dâ??intimidation, dâ??attaque, dâ??arrestations arbitraires et de dÃ©tention Â» et quâ??il revoie ses lois Â« qui peuvent restreindre lâ??exercice de la libertÃ© dâ??expression, dans la perspective de les mettre en cohÃ©rence avec lâ??article 19 du Pacte Â».

Le ComitÃ© sâ??est aussi montrÃ© profondÃ©ment prÃ©occupÃ© Â« que lâ??amendement nÂ°30 de la loi sur lâ??entrÃ©e en IsraÃ«l (2018) prÃ©voyant la rÃ©vocation du droit de rÃ©sidence permanente sur la base vague dâ??une Â« rupture dâ??allÃ©geance Ã lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l Â» dÃ©finie comme un acte terroriste en vertu de la loi anti-terroriste, ait Ã©tÃ© utilisÃ© pour rÃ©voquer

le droit de rÃ©sidence permanente dâ??habitants palestiniens et de dÃ©fenseurs des droits humains qui plaident pour les droits des Palestiniens, dont fait partie lâ??avocat des droits humains, Salah Hamouri (arts. 2, 9, 12 et 14)â?•. En outre, le ComitÃ© a appelÃ© IsraÃ«l Ã Â« clarifier la dÃ©finition dâ??allÃ©geance Ã lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l Â», notamment sous lâ??amendement nÂ°30 de la loi sur lâ??entrÃ©e en IsraÃ«l et de sâ??abstenir de recourir Ã cette provision pour contrÃ´ler la composition dÃ©mographique de lâ??Ã?tat partie ou pour faire taire les dÃ©fenseurs des droits humains qui plaident pour les droits des Palestiniens Â».

Nos organisations saluent ces observations finales et appellent lâ??ONU et ses Ã?tats membres Ã rÃ©server un accueil favorable Ã ces rÃ©sultats. Nous appuyant sur cette reconnaissance cumulative, nous incitons les Ã?tats Ã condamner lâ??instauration et le maintien dâ??un rÃ©gime dâ??apartheid par IsraÃ«l sur le peuple palestinien dans son ensemble et Ã prendre des mesures urgentes et efficaces pour le dÃ©manteler.

- Addameer Prisoner Support and Human Rights Association
- Al Mezan Center for Human Rights
- Al-Haq
- Cairo Institute for Human Rights Studies
- Community Action Center- Al-Quds University
- Habitat International Coalition-Housing and Land Rights Network
- Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center
- Womenâ??s Center for Legal Aid and Counselling (WCLAC)

Source : Al Mezan Center For Human Rights

Traduction SF pour lâ??Agence mÃ©dia Palestine

Tags

1. actu
2. actualitÃ©s
3. Al Mezan
4. apartheid
5. CIHRS
6. discrimination
7. observations
8. rapports

date crÃ©Ã©e
2022/04/11